
COMPTE RENDU

du Conseil Municipal, séance du 30 juin 2017

(extrait du PV, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal)

Date de la convocation 22.06.2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à 18h00, les membres du conseil municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame le Maire, Nadine BOUTONNET**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 11 mai, conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à **l'ordre du jour, ci-après** :

1. Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MIGNOTTE Pascal, AGUAY Michèle, MAZURE Nicolas, DE ABREU Jérôme, PEREZ Béatrice, PIRES-BEAUNE Christine, DE CARVALHO Maria, GANNE Philippe, LADENT Anne-Marie, MALTRAIT Anne-Marie, PANNETIER Bernard.

Etaient absents et excusés: BRIENT Yves-Marie (pouvoir donné à MIGNOTTE Pascal), DUMAS Eloïse (pouvoir donné à MAZURE Nicolas), LEBRUN Xavier (pouvoir donné à PIRES BEAUNE Christine), TAVERNIER Karine, VASSORT Alain, VEDRENNE Marie (pouvoir donné à BOUTONNET Nadine) MARCHAND Georges (pouvoir donné à MALTRAIT Anne-Marie),

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 19, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités locales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Le Conseil a choisi pour secrétaire DE CARVALHO Maria.

Question N° 01

Objet : Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale 2017
--

1- Mise en place du bureau électoral

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Madame le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend :

- les deux conseillers municipaux les plus âgés, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :
 1. MALTRAIT Anne-Marie
 2. PANNETIER Bernard

- les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :
 3. DE ABREU Jérôme
 4. MAZURE Nicolas

2- Madame le Maire a donné lecture de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 portant convocation des conseillers municipaux de Ménétrol et fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants du département du Puy-de-Dôme pour l'élection des membres du collège électoral sénatorial.

Madame le Maire a rappelé :

- qu'en application des articles L.289 et R.137 et suivants du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Ce vote a lieu sans débat, au scrutin secret
- que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal
- Que conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire cinq (5) délégués et trois (3) suppléants

3- Dépôt et enregistrement des candidatures

LISTE A : Majorité municipale

4- Déroulement de chaque tour de scrutin

Madame le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs et enveloppes vides : 4

Nombre de suffrages exprimés : 13

Quotient électoral pour les délégués titulaires (nombre de suffrage exprimés / 5) :

2,6

Quotient électoral pour les délégués suppléants (nombre de suffrage exprimés / 3) :

4,33

Les enveloppes déclarées nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins annexés avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

5 - Election des délégués

Attribution des mandats de délégués (nombre de voix/ quotient électoral):

LISTE A : Majorité municipale : 5

Proclamation de l'élection des délégués titulaires

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
BOUTONNET	Nadine	01/12/1956	Clermont-FD (63)	10 Rue du Château d'eau 63200 MENETROL
MIGNOTTE	Pascal	16/01/1961	Mâcon (71)	2 Bis Grande Rue 63200 MENETROL
AGUAY	Michelle	30/07/1962	Clermont-FD (63)	24 Rue des Mésanges 63200 MENETROL
LEBRUN	Xavier	08/06/1977	Gien (45)	35 Rue des Creuzes 63200 MENETROL
DUMAS	Eloïse	25/02/1981	Riom (63)	8 Impasse du Muguet 63200 MENETROL

Attribution des mandats de délégués suppléants (nombre de voix/ quotient électoral):

LISTE A : Majorité municipale : 3

Proclamation de l'élection des délégués suppléants

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
MAZURE	Nicolas	23/06/1980	Decizes (58)	3C Impasse des Roses 63200 MENETROL
PEREZ	Béatrice	21/01/1954	Longwy (54)	5 Rue du Stade 63200 MENETROL
DE ABREU	Jérôme	02/12/1983	Clermont-FD (63)	4 Impasse des 7 Villas 63200 MENETROL

6 - Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal, dressé et clos, le trente juin deux mille dix-sept à dix-huit heures quarante-cinq minutes, en triple exemplaires a été signé par le Maire, et les autres membres du bureau et du secrétaire.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

MENETROL, le 30/06/2017

Le Maire
BOUTONNET Nadine

Compte rendu affiché le :

10/07/2017